

## **Budgets de l'Etat et de la sécurité sociale les deux faces de la régression sociale**

Le dernier budget du mandat Hollande s'illustre à nouveau par son caractère régressif en matière sociale. Le parlement entame ses derniers débats de la mandature sur une politique budgétaire présentée comme équilibrée par le gouvernement. En réalité derrière tout cela se cache le spectre de l'austérité pour les questions sociales et la poursuite des allègements fiscaux pour les entreprises. La sécurité sociale est elle aussi présentée sous le sceau du retour à l'équilibre, mais au détriment des salarié-es et de l'hospitalier. Une promesse sera au moins tenue par ce gouvernement : l'objectif atteint de 54 milliards d'économies sur les dépenses publiques ! Ce dernier budget parachève cette orientation ! Comme à chaque fois, le budget de ce gouvernement est construit pour répondre aux recommandations de Bruxelles qui nous sont envoyées chaque année en avril. C'est donc sans surprise que la copie « Sapin Eckert Touraine » colle parfaitement aux orientations européennes ! Une vision libérale de l'économie obéissant au dogme du pacte européen budgétaire et son obsession d'atteindre 3% maximum de déficit budgétaire. Ce n'est toujours pas réalisé mais cela conduit le gouvernement français à donner en permanence des gages de bonne volonté sur les finances comme sur les réformes structurelles concoctées entre les gouvernements européens et la Commission. En faisant le choix de poursuivre la baisse de la fiscalité pour les entreprises, le gouvernement n'a pas d'autres solutions que de rogner sur les dépenses sociales afin d'aboutir à cet équilibre. Ainsi, d'année en année, ce sont les réductions des dépenses publiques qui servent de variables d'ajustement !



### **Un Projet de Loi de Finances largement favorable aux entreprises**

Encore 19 milliards donnés aux entreprises au travers du CICE pour l'année 2017 !

Cela fera 65 milliards cumulés depuis 2014 ! Mais en réalité, rien que pour l'année 2017, se sont pas moins de 40 milliards de mesures d'aides aux entreprises qui viennent grever le budget. (CICE, pacte de responsabilité et baisse de l'impôt sur les sociétés...)

Vous noterez au passage que ces mesures incitatives ont pour objet officiel la relance de la compétitivité et la création d'emplois... Cherchez l'erreur !

#### **Où sont les emplois promis depuis 2012 ?**

A Pôle emploi, même si ô miracle, on annonce une légère baisse du chômage en septembre 2016, on confirme aussi que la mandature a vu un accroissement permanent du nombre de demandeurs d'emplois (si on comptabilise toutes les catégories c'est à dire les chômeur-ses en formation et les travailleur-ses à temps

**Vos droits, vos luttes, votre syndicat...**

**[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org), <http://election-tpe-solidaires.org/>**

**[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org), 01 58 39 30 20, 144 bd de la Villette Paris**



partiel qui souhaitent travailler plus). Il est clair que les mesures CICE et pacte de responsabilité n'ont pas eu les effets escomptés. Pour les emplois aidés, il y a ainsi une double incitation pour les entreprises par le CICE et le pacte de responsabilité et par les aides à l'embauche des contrats aidés.

Les jeunes et les plus de 50 ans sont les principales victimes du chômage.

Chaque semaine annonce son lot de plan social ainsi que la fermeture d'un nombre conséquent d'entreprises.

Par contre dans la même période, la rémunération des actionnaires des entreprises a explosé (43 milliards d'euros en 2015) !

La poursuite de la baisse des cotisations familiales des employeurs et les exonérations de cotisations sociales, sont autant de coups de canifs dans le financement de la sécurité sociale. La baisse du taux de l'impôt sur les sociétés qui passe de façon progressive de 33,3% à 28 %, réduit encore les recettes de l'Etat. Au lieu d'exiger fermement la fin du dumping fiscal en Europe, en baissant les taux d'imposition, on va vers le moins disant fiscal.

### La lutte contre la fraude

Elle n'est pas au rendez-vous de ce budget, puisque seuls 1,9 milliards de recettes sont annoncés en ce domaine. Quand l'on sait que le Conseil des impôts valide un manque à gagner annuel de 60 à 80 milliards

### Mais arrêtons nous un peu sur ces chiffres : que payent vraiment les entreprises en matière d'impôt sur les sociétés ?

il y a urgence à poser la question de l'élargissement de l'assiette de l'impôt sur les sociétés (IS) et ce notamment afin de rééquilibrer l'imposition des bénéfices des sociétés entre PME et grandes entreprises, ces dernières supportant un taux effectif d'imposition plus faible que les PME.

En réalité, les PME sont plus lourdement imposées que les grands groupes. Le taux d'imposition moyen des entreprises du CAC 40 (les plus importantes multinationales « françaises ») est de 8%, celui des PME de 22% en moyenne et celui des très petites entreprises de 28%.

Ces écarts s'expliquent par l'optimisation fiscale, l'apanage des plus grandes sociétés, voire par la fraude... La concentration des régimes dérogatoires et l'optimisation fiscale au plan international aboutissent à des écarts qui pénalisent les PME (et, par extension, les ménages).

En matière d'IS, l'enjeu est donc bel et bien de rééquilibrer l'imposition des sociétés à la hausse, sauf à reporter sur les ménages les conséquences d'une baisse du rendement de l'IS, ce qui serait particulièrement inacceptable et injuste.

d'euros, on comprend que le gouvernement n'a pas d'ambitions en la matière !

Résultat, pour aboutir à l'équilibre, le gouvernement n'a pas d'autres choix que de s'attaquer aux dépenses publiques et c'est là que le bât blesse :

Même si le budget 2017 confirme la volonté d'alimenter les secteurs jugés prioritaires par le gouvernement (+12800 créations de postes à l'éducation, + 4900 pour la sécurité et la justice, + 500 à la défense) il valide encore la poursuite des suppressions d'emplois dans une grande partie des ministères, plus de 3000 emplois supprimés dont 1500 aux finances.

### Ainsi les dépenses publiques auront été réduites de 46 milliards d'euros entre 2015 et 2017 !

Cette réduction se traduit par une fragilisation des services publics et de la fonction publique qui les sert. Ce sont des outils fondamentaux de la cohésion sociale. En les affaiblissant on aggrave une situation socialement dégradée !



## **Autre mesure phare de ce budget 2017 : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu applicable au 1er janvier 2018.**

Solidaires a depuis longtemps qualifié ce serpent de mer de mauvaise réponse à une fausse question !

Le recouvrement de l'impôt en France fonctionne de manière très efficace aujourd'hui (98% de taux de recouvrement en moyenne chaque année). Plus de la moitié des foyers fiscaux ont opté pour le prélèvement mensuel. Il est de plus en plus facile aujourd'hui de rectifier ses mensualités en fonction des aléas de la vie.

La retenue à la source est présentée comme une simplification pour les contribuables, en réalité il n'en sera rien !

Solidaires tient tout d'abord à redire son attachement à l'acte citoyen du paiement de l'impôt conformément à l'esprit même de l'article 13 de la constitution. La retenue à la source va rendre indolore la facture fiscale ce qui a pour tendance à « endormir » le contribuable qui ne « sait plus » qu'il paye un impôt... l'exemple de la TVA est frappant en la matière.

Certes les premiers mois de 2018, chacune et chacun va s'apercevoir que sa feuille de paye diminue. Mais, une fois le pli pris, le prélèvement de l'impôt ne sera plus une réalité dans les consciences.

Autre anomalie, c'est l'employeur qui devient le vecteur du paiement de l'impôt par le reversement d'une partie du salaire auprès de l'administration fiscale. Quelle garantie aura le ou la salarié-e que son impôt est bien reversé à l'administration fiscale ? Si certains employeurs se comportent avec l'impôt sur le revenu comme ils se comportent avec la TVA ou les cotisations sociales il y a de véritables craintes à avoir...

Toute modification dans sa vie privée et dans sa vie professionnelle aura une incidence sur le montant du taux de prélèvement. Ainsi le contribuable aura-t-il intérêt à être très réactif auprès des services de l'administration fiscale pour signaler tout changement. A défaut l'employeur appliquera le même taux de prélèvement (basé sur les revenus de l'année précédente). Et ce n'est qu'une fois la déclaration annuelle déposée l'année d'après, que les modifications seront apportées. Dans ce cas, l'intérêt supposé de la retenue à la source disparaît ....

Solidaires tient aussi à soulever l'inégalité de traitement entre les salarié-es qui seront dépendant-es de leur employeurs et les autres professions, libérales, commerciales ou agricoles qui n'auront pas d'intermédiaire pour le paiement de leur impôt (même si un taux devrait aussi leur être appliqué mais cela ne leur changera pas fondamentalement leur processus d'acquittement de l'impôt). Bref une mesure inadaptée pour résoudre un vrai problème : l'injustice fiscale qui n'a jamais été aussi développée qu'aujourd'hui.

[http://solidairesfinancespubliques.fr/agt\\_adh/actualite/retenue\\_source/retenue\\_source.php](http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/actualite/retenue_source/retenue_source.php)

## **Le social parlons en !**

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) présenté par Marisol Touraine valide le principe :

### **Pour boucher le trou de la sécu : haro sur l'hôpital et les salarié-es et retraité-es !**

Cette loi a vocation à stabiliser des mesures antérieures. Les gouvernements Hollande ont déjà effectué un certain nombre de « réformes », dans la ligne des politiques antérieures : allongement de l'âge effectif de départ en retraite, réduction des prestations familiales et modulations des allocations familiales, réduction forte de la cotisation sociale (pacte de responsabilité), économies drastiques sur les dépenses de santé à l'hôpital, réduction des coûts de gestion des organismes de Sécurité sociale, etc.

Le gouvernement s'enorgueillit de l'annonce faite d'un retour à l'équilibre des comptes de la sécurité sociale ! Devrions nous nous en réjouir ?

Hélas non !

### **Quand l'équilibre financier devient le critère déterminant d'une politique sociale !**

Le PLFSS 2017 s'inscrit dans la continuité des précédents : un frein mis aux dépenses sociales, et un affaiblissement des recettes de la Sécurité sociale. Le produit des cotisations sociales progresse deux fois moins vite que la masse salariale du fait de l'accentuation des dispositifs d'exonération sur la part patronale des cotisations sociales.

Ainsi, la troisième étape du Pacte de responsabilité et de solidarité sera mise en œuvre par un relèvement du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 6 à 7 %, ce qui représente un effort supplémentaire de 4 milliards d'euros. Le constat est fait qu'à chaque fois que l'on exonère les entreprises de cotisations sociales, on porte un coup au financement de la sécurité sociale et on favorise l'accroissement des dividendes, distribués aux actionnaires, qui viennent « engraisser » la finance spéculative et la finance offshore, qui sont parfois les mêmes. Les recettes de la branche famille ont été plombées par la diminution du taux et de la progressivité de la cotisation patronale jusqu'à 3,5 SMIC. Pendant le même temps, les cotisations salariales progressent de 3,5 % de même que la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement.

## **La politique de santé**

Dans le domaine des dépenses d'assurance maladie, le PLFSS 2017 poursuit la tendance initiée depuis 15 ans, avec Chirac puis Sarkozy, dont aucune des réformes régressives n'aura été abrogée, particulièrement pour

le reste à charges des malades.

La pratique des dépassements d'honoraires est toujours pesante pour les patients. La mise en œuvre, positive, du tiers payant généralisé (qui a, elle, une véritable utilité sociale) s'est enlisée dans une situation conflictuelle avec les syndicats de médecins et les complémentaires santé.

Le gouvernement présente un nouveau plan d'économies de 4 milliards d'euros dans le domaine des soins. 1,4 milliard devrait résulter de la politique du médicament, avec une nouvelle promotion des génériques, ce qui est plutôt positif, même si la politique à l'égard de l'industrie pharmaceutique devrait être nettement plus ambitieuse, offensive et dynamique. La mutualisation des achats hospitaliers (moins 800 millions) et le développement de la médecine ambulatoire (moins 600 millions) sont des mesures d'économies ne conduisant pas forcément à une dégradation dans la qualité des soins ou des conditions de travail des professionnels du secteur.

### **Les Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT)**

peuvent se révéler efficaces dans certaines régions et configurations, mais sont aussi à risques élevés quand ils conduisent à fermer totalement des établissements de soins de proximité. Et ceci ne règle en rien la situation difficile de l'hôpital public au bord de l'asphyxie financière après 10 ans de généralisation de la tarification à l'activité. La mise en concurrence est toujours déséquilibrée entre l'hôpital public et l'hospitalisation privée, au profit de cette dernière.

Dans le domaine des soins de ville, dans la suite de la nouvelle convention médicale signée en juillet 2016, les médecins libéraux ont obtenu une revalorisation des honoraires médicaux et l'instauration de nouveaux modes de rémunération forfaitaires qui pourront représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros par an par praticien.

En contrepartie, la loi leur demande de nouveaux efforts en matière de maîtrise des prescriptions d'arrêts de travail et de médicaments, que supporteront donc les assuré-es sociaux ! Le gouvernement va continuer

de favoriser, par des mesures d'intéressement financier, l'installation de jeunes praticiens libéraux, développer la télé-médecine et les consultations à distance. Mais ceci ne règle en rien la question des déserts médicaux et ne s'attaque toujours pas au hiatus entre la liberté d'installation libérale et la nécessaire présence médicale sur l'ensemble du territoire.

### **La CSG de certaine -e-s retraité-e-s baissée.**

Cette mesure, ce « geste » pour les retraités, ne figure pas dans le PLFSS 2017 initial. Il s'agit d'une initiative parlementaire. Les députés ont adopté un amendement au PLFSS relevant le seuil d'assujettissement à la CSG. La mesure doit permettre à 480 000 ménages retraités de bénéficier du taux zéro de CSG. Ceci représente un gain moyen annuel de l'ordre de 540 euros (soit 45 euros par mois). Concrètement, la mesure consiste à relever le seuil du revenu fiscal de référence à partir duquel les retraités sont soumis à la CSG, et qui s'établirait désormais à 1 255 euros de retraite par mois.

Le coût de cette mesure est évalué à 260 millions d'euros. Il serait financé par une hausse de la fiscalité sur le tabac.

600 000 à un million de retraités avaient vu la CSG qu'ils payaient augmenter en raison de nouvelles règles de calcul. Le revenu fiscal de référence de certains retraités a augmenté alors même que leurs revenus n'ont pas bougé. Ceci résulte de la suppression de la demi-part des veuves ou veufs ayant eu des enfants ou de la fiscalisation des 10 % de majoration de pension pour les parents de trois enfants et plus.



## **Grèves et manifestations : injustices, restrictions on dit STOP**

**Le 8 novembre au côté des personnels de santé et de l'hôpital public qui se rassembleront devant le ministère de la santé à Paris et devant les ARS en région.**

**Le 15 novembre avec les agents des finances publiques.**

PLF et PLFSS sont les deux faces d'un processus comptable qui, au nom du dogme libéral, poursuit sa route vers plus d'injustice sociale.

Solidaires sera auprès de celles et ceux qui s'opposent à ce processus.